



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 1^{er} juin 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h33.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; M. PERRIN/S. KURT ; D. DUMONT/P. BENOIT ; A. MARGUET/D. GUILLEUX ; B. ANDREZ/S. LESCURE ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD ; D. ROUX/B. LAPOIRE ; G. BRUCHON/M. COLETTE.

Contrat d'occupation temporaire à titre précaire et révocable d'une partie de la parcelle AO 172 à Mme Melyna MOREAU

Mme Melyna MOREAU réside au 40 rue des Malpommiers et fait une demande auprès de la commune pour occuper en tant qu'aisance le terrain AO 172 jouxtant la parcelle AO 71.

La commune de Valdahon établit un contrat d'occupation temporaire à titre précaire et révocable pour une durée d'une année afin de mettre à disposition le terrain au bénéficiaire qui en assurera l'entretien.

Caractéristiques :

- Partie de la parcelle AO 172 pour une superficie d'environ 620 m² (plan en annexe)
- Redevance annuelle de 96€ (8€ mensuel)

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le contrat d'occupation temporaire avec Mme Melyna MOREAU
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer en temps opportun le contrat d'occupation

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
07/06/2023

